



Pension alimentaire

Par Coralie83500

Bonjour j'aimerais avoir votre avis pour savoir si il faut que je fasse un recours auprès du JAF.
Avec mon ex compagnon nous avons eu 4 enfants. Depuis peu il a pris avec lui nos deux filles qui ont 17 et 14 ans.
Son salaire est de 1510?.
Pour ma part j'ai mes deux garçons qui ont 13 et 6 ans et mon salaire est de 1000? environ.
Il refuse de me donner une pension alimentaire mais il n'est pas contre que les filles viennent un weekend sur deux et la moitié des vacances et que l'on se partage les frais de carburant.
Est-il dans ses droits ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez convenir à l'amiable de ce qui vous paraît correct.

Si vous ne tombez pas d'accord ou si vous voulez un jugement incontestable, il faut passer devant le JAF.

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez demander une pension alimentaire pour vos deux fils , il peut demander une pension alimentaire pour les deux filles .
Chacun peut demander la résidence de tous les enfants : les enfants peuvent être entendus vu l'age des 3 plus vieux .

Le JAF décidera d'une pension alimentaire selon la capacité financière des foyers (revenus certes, mais aussi charges dont les revenus d'un compagnon/compagne peut impacter le montant)

Enfin pour les frais de trajet qui existe, d'après ce que je comprends, le jaf appréciera qui a créée la distance et donc est responsable des frais inhérent à l'exercice des droits de chacun.
Je vous conseille de faire étudier votre situation à un avocat : vu les revenus annoncés il est possible que vous ayez droit à l'aide juridictionnelle .

Par Isadore

Bonjour,

En l'absence de jugement, il est tout à fait dans ses droits.

Si vous trouvez un accord, vous pouvez faire homologuer une convention parentale par le juge.

Sinon il faut en effet saisir le JAF.

Sauf à avoir des charges très réduites, avec deux enfants à charge il ne va pouvoir vous verser grand-chose avec un salaire aussi bas (il n'y a pas que les salaires qui comptent, mais aussi les charges respectives des parents).

Par Coralie83500

Je vous remercie pour vos conseils, je vais tenter un recours car c'est lui qui a créé la distance même si c'est pas à 50km.

Par jpgroussard

Bonjour Coralie,

je vous conseille d'aller voir la CAF. Avec vos 1000 euros/mois et deux enfants de 13 et 6 ans vous aurez au minimum 800 euros/mois d'aides.

Cdt